

(A)

— N° 102. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1856.)

---

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE,**

POUR L'EXERCICE 1857.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chiffre total du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1857 (charges ordinaires et extraordinaires), s'élève à fr.	37,715,351 08
Ce chiffre n'étant, pour l'exercice 1856, que de . . . . .	37,605,994 96
les crédits demandés pour l'exercice 1857 présentent, sur ceux de l'exercice précédent, une augmentation de . . . . . fr.	<u>109,356 12</u>

Cette différence en plus résulte exclusivement de l'augmentation du crédit relatif aux *pensions militaires*.

Le Budget de la Dette publique se compose de trois chapitres, savoir :

- 1° La dette proprement dite;
- 2° Les rémunérations;
- 3° Les fonds de dépôt.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## SERVICE DE LA DETTE.

Au Budget de 1856, les crédits mentionnés dans ce chapitre s'élevaient ensemble à . . . . . fr.	31,192,908 »
Au projet de Budget pour 1857, ils ne montent qu'à . . . . .	31,185,613 52
Différence en moins pour 1857 . . . . . fr.	<u>7,294 68</u>

Cette différence provient des diminutions opérées sur cinq articles du projet de Budget, dans la proportion suivante :

ART. 6. — Frais de l'emprunt 4 % . . . . . fr.	500 »
ART. 8. — Frais de la dette à 3 % . . . . .	2,000 »
ART. 14. — Frais de l'emprunt 5 %, 1852 . . . . .	500 »
ART. 16. — Frais de la dette à 4 1/2 %, 3 <sup>e</sup> série . . . . .	3,000 »
ART. 20. — Rentes viagères. . . . .	1,294 68
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	<u>7,294 68</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ARTICLES 6 ET 14.

Les dépenses imputées sur les articles 6 et 14 pendant les années 1854 et 1855, étant restées au-dessous des allocations, on peut, sans inconvénient, réduire les crédits demandés pour l'exercice 1857, d'une somme de 1,000 francs.

## ART. 8.

Dans la note préliminaire du Budget de l'exercice 1856, on a dit que, bien que le trésor n'eût à supporter pour le moment que très-peu ou point de différences de change sur les coupons d'intérêt 3 % payés à Londres, on ne pouvait guère réduire le crédit alloué pour frais relatifs à cette dette, par la raison que les circonstances pouvaient, d'un jour à l'autre, élever le cours de la livre sterling. Cependant, comme l'année précédente, et à raison du même motif, c'est-à-dire de ce que le nombre d'obligations en circulation diminuant légèrement chaque année par l'amortissement et par la conversion des titres au porteur en inscriptions nominatives, le chiffre sur lequel les différences de change devraient porter, le cas échéant, se trouve ainsi réduit, on a fait subir une diminution de 2,000 francs au crédit demandé à l'art. 8 du projet de Budget pour 1857.

## ART. 16.

Il a été alloué aux Budgets de 1854, 1855 et 1856, un crédit de 28,000 francs pour frais relatifs à la dette à 4 1/2 % de 1853. Le nombre des coupons d'intérêt de cette dette, acquittés à Paris pendant les deux premières années, étant resté au-dessous du chiffre prévu, il en résulte une dépense moins forte sur les frais de commission de paiement et d'envoi de fonds. A raison de cette circonstance, il a été possible de diminuer le crédit relatif à ces frais d'une somme de 3,000 fr.

## ART. 20.

Par suite de l'extinction de 9 rentes par décès constatés et par décès présumés (les arrérages n'ayant pas été réclamés depuis plus de cinq ans), le chiffre demandé pour les rentes viagères pendant l'année 1857, a été réduit de fr. 1,294 68 c.

## ART. 17.

Dans l'impossibilité de connaître aujourd'hui toutes les sections de chemins de fer qui seront en exploitation en 1857, comme aussi d'apprécier les résultats de cette exploitation à l'égard des diverses lignes pour lesquelles l'État a garanti un *minimum* d'intérêt, on a porté pour ce service, au Budget de 1857, le même crédit que celui qui a été alloué pour l'exercice précédent. Il est à remarquer d'ailleurs que ce crédit n'est point limitatif.

## ART. 19.

Durant le long terme qui nous sépare encore de l'ouverture de l'exercice 1857, tant de faits peuvent se produire et amener des modifications à la situation du

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

trésor, qu'on ne saurait prévoir, dès aujourd'hui, le capital de dette flottante qui devra être maintenu en circulation pendant ledit exercice. En présence de cette impossibilité, on a jugé convenable de porter au Budget de 1857, pour intérêts et frais présumés de la dette flottante, le même chiffre que celui qui a été accordé au Budget de 1856.

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS.

## ART. 24.

Les diverses modifications qu'ont subies les crédits ordinaires et extraordinaires de cet article, se traduisent par une augmentation de 125,000 francs au projet de Budget.

La plus forte augmentation frappe sur les pensions militaires : le crédit proposé de ce chef, pour 1857, excède de 138,000 francs celui de 1856.

On a fait connaître, dans les notes préliminaires des Budgets de 1854 et 1855, les motifs qui nécessitaient une augmentation de crédit pour le service des pensions militaires. Les motifs de l'augmentation demandée pour 1857 étant les mêmes, on s'en réfère aux explications contenues dans ces notes.

Quant à l'augmentation de 5,000 francs sur les pensions ecclésiastiques, elle provient de ce que le chiffre des nouvelles pensions de cette nature qu'on croit devoir être accordées, dépassera le chiffre présumé des extinctions.

## ART. 25.

La réduction de fr. 6,549 20 c, effectuée sur cet article, provient d'extinctions, par suite de décès, de traitements d'attente, pensions supplémentaires et secours annuels.

En déduisant de l'augmentation de 125,000 francs qui frappe sur l'art. 24, la diminution de fr. 6,549 20 c, opérée sur l'art. 25, l'augmentation sur le chiffre total du chap. II s'élève à fr. 116,65 800 c<sup>s</sup>.

## CHAPITRE III.

## FONDS DE DÉPÔT.

Les deux crédits non limitatifs qui forment ce chapitre sont les mêmes que ceux qui ont été portés au Budget précédent.

Bien que, pour les années 1851 à 1855, les sommes liquidées pour intérêts de cautionnements ne représentent, en moyenne, qu'une dépense de fr. 406,755 68 c<sup>s</sup>, on continue à demander de ce chef un crédit de 425,000 francs, par la raison que

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

beaucoup d'agents de l'État, tels que les distributeurs de postes, les directeurs de prisons, etc., qui, antérieurement, n'étaient point soumis à l'obligation du cautionnement, viennent d'y être astreints, par mesure administrative.

On a évalué à 120,000 francs le chiffre nécessaire au paiement des intérêts de consignations pendant l'année 1856. Quoique les dépenses des années précédentes soient demeurées au-dessous de ce chiffre, il y a lieu de le maintenir au Budget de 1857, par le motif que les intérêts de consignations ne se payent généralement qu'au moment du remboursement du principal, et comme la moyenne de la durée du dépôt n'excède jamais deux ou trois ans, il s'ensuit que les consignations faites pendant les années antérieures ne peuvent servir d'éléments pour déterminer le montant des intérêts à payer en 1857.

Le tableau donné à la suite de la présente note indique, par chapitre, les différences que présentent les Budgets de 1856 et de 1857, pour les charges ordinaires et extraordinaires.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1856.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1857.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1857					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette . . . . .	51,188,597 66	4,510 54	51,192,908 "	51,182,597 66	3,015 66	51,185,615 52	"	0,000 "	"	1,294 68	"	7,294 68
II.	Rémunérations . . . . .	5,150,000 "	711,086 96	5,870,086 96	5,502,000 "	684,737 76	5,086,737 76	145,000 "	"	"	96,349 20	125,000 "	6,349 20
III.	Fonds de dépôt . . . . .	545,000 "	"	545,000 "	545,000 "	"	545,000 "	"	"	"	"	"	"
	Totaux . . . fr.	56,800,597 66	715,597 50	57,605,994 96	57,027,597 66	687,753 42	57,715,551 08	145,000 "	0,000 "	"	27,645 88	125,000 "	15,645 88
											AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget . . . . . fr.		109,556 12

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1857, à la somme de *trente-sept millions sept cent quinze mille trois cent cinquante et un francs huit centimes* (fr. 37,715,551 08 c<sup>e</sup>). conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 7 février 1856.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**MERCIER.**

---

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	500,000	"	"
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	846,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette . . . . .	1,500	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . .	1,200,000	} 1,500,000	" "
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. . . . .	500,000		
6	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	1,500	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1857) . . . . .	1,754,244	} 2,338,002	" "
	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . .	584,748		
8	Frais relatifs aux mêmes dettes. . . . .	50,000	"	"
9	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 fr., montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857) . . . . .	4,294,027	44	} 5,249,355
	Dotations de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) . . . . .	954,428	52	
10	Frais relatifs à la même dette . . . . .	15,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857). . . . .	5,809,520	} 4,252,800	" "
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . .	425,280		
12	Frais relatifs audit emprunt. . . . .	15,000	"	"
13	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857). . . . .	1,500,000	} 1,560,000	" "
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. . . . .	260,000		
14	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	4,000	"	"
15	Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857). . . . .	7,092,688	50	} 7,880,765
	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . .	788,076	50	
16	Frais relatifs à la même dette . . . . .	25,000	"	"
	A REPORTER. . . . . fr.	20,501,113	54	"

## POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	29,501,115	54	
17	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	600,000	"	
18	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions . . . . .	4,500	"	
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .	950,000	"	
20	Rentes viagères . . . . .	"	2,499 70	31,185,615 52
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c' . . . . .	"	515 87	
22	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	105,820	10	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164	02	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées . . . . .	"	50,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850. . . . .	"	60,000 "	
	— civiles . . . . .	"	100,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	"	450,000 "	
	— militaires . . . . .	5,078,000	"	
	— de l'ordre de Léopold . . . . .	28,000	"	
		<i>Pensions civiles.</i>		
24	Affaires Étrangères { Marine . . . . .	28,000	"	5,302,000 " 662,000 "
	{ Aff. Étrangère . . . . .	40,000	"	
	{ Ecclésiastiques . . . . .	120,000	"	
	{ Civiles . . . . .	125,000	"	
	Intérieur . . . . .	200,000	"	
	Travaux publics . . . . .	135,000	"	
	Guerre . . . . .	34,000	"	
	Finances . . . . .	1,500,000	"	
	Cour des comptes . . . . .	11,000	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas. . . . .	"	7,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . . .	"	9,000 "	
	Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	5,000	"	
		5,302,000	662,000	
25	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . .	"	14,928 24	
	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	"	6,984 12	22,757 76
	Secours annuels ( <i>jaerlyksche onderstanden</i> ). . . . .	"	825 40	
		"	22,757 76	
A REPORTER. . . . . fr.		36,484,597	66	57,172,551 08

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	56,484,597 66	687,755 42	57,172,351 08
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . . 420,000 »	425,000 »	»	545,000 »
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »			
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	120,000 »	»	
	<b>TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.</b>	<b>37,027,597 66</b>	<b>687,755 42</b>	<b>37,715,351 08</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 7 février 1856.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

**MERCIER.**

( 11 )

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,**

**Pour l'exercice 1857.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<i>Service de la Dette.</i>		
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité. . . . .
4	"	Frais relatifs à cette dette . . . . .
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. . . . . 1,200,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . a) 500,000 "
6	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,621,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1857) . . . . . 1,754,244 "
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . . b) 584,748 "
8	"	Frais relatifs aux mêmes dettes . . . . .
9	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857) . . . . . 4,294,927 44
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). . . . . c) 954,428 52
10	"	Frais relatifs à la même dette. . . . .
11	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857) . . . . . 5,809,520 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). . . . . d) 425,280 "
12	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
15	a.	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857) . . . . . 1,500,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres). . . . . e) 200,000 "
14	"	Frais relatifs au même emprunt . . . . .
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1857). . . . . 7,092,688 50
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . . f) 788,076 50
16	"	Frais relatifs à la même dette . . . . .
17	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) . . . . .
18	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
1,500 "	"	1,500 "	1,500 "	"	"	
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	a) Annexe n° 1.
1,500 "	"	1,500 "	2,000 "	"	500 "	
2,558,002 "	"	2,558,002 "	2,558,002 "	"	"	b) Annexe n° 2.
50,000 "	"	50,000 "	52,000 "	"	2,000 "	
5,240,555 76	"	5,240,555 76	5,240,555 76	"	"	c) Annexe n° 3.
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
4,252,800 "	"	4,252,800 "	4,252,800 "	"	"	d) Annexe n° 4.
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
1,560,000 "	"	1,560,000 "	1,560,000 "	"	"	e) Annexe n° 5.
4,000 "	"	4,000 "	4,500 "	"	500 "	
7,880,765 "	"	7,880,765 "	7,880,765 "	"	"	f) Annexe n° 6.
25,000 "	"	25,000 "	28,000 "	"	3,000 "	
600,000 "	"	600,000 "	600,000 "	"	"	
4,500 "	"	4,500 "	4,500 "	"	"	
50,105,615 54	"	50,105,615 54	50,111,615 54	"	6,000 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
19	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .
20	»	Rentes viagères . . . . .
21	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 34 c <sup>e</sup> . . . . .
22	»	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .
25	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Rémunérations.</i>		
		REPORT. . . . . fr.
a.		Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées . . . . .
b.		— civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . .
c.		— civiques . . . . .
d.		— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .
e.		— militaires . . . . .
f.		— de l'ordre de Léopold. . . . .
<b>Pensions civiles.</b>		
24	g.	Affaires Étrangères . . . . .
		{ Marine . . . . .
		{ Affaires Étrangères. . . . .
		{ Ecclésiastiques . . . . .
		{ Civiles . . . . .
	h.	Justice . . . . .
	i.	Intérieur. . . . .
	k.	Travaux publics . . . . .
	l.	Guerre . . . . .
	m.	Finances. . . . .
	n.	Cour des comptes . . . . .
	o.	Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement . . . . .
	p.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .
	q.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .
		5,502,000 » 662,000 »
25	a.	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . .
	b.	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .
	c.	Secours annuels ( <i>jaerlyksche onderstanden</i> ) . . . . .
		» 14,928 24
		» 6,984 12
		» 825 40
		» 22,737 76
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,105,615 54	•	50,105,615 54	50,111,615 54	•	6,000 •	
950,000 •	•	950,000 •	950,000 •	•	•	
•	2,409 79	2,409 79	3,794 47	•	1,204 68	
•	515 87	515 87	515 87	•	•	
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
51,182,597 66	5,015 66	51,185,615 52	51,192,908 •	•	7,294 68	
DIMINUTION. . . . fr.				7,294 68		
5,502,000 •	662,000 •	5,964,000 • a)	5,841,000 •	125,000 •	•	a) Annexe n° 7.
•	22,737 76	22,737 76	20,086 06	•	6,349 20	
5,502,000 •	684,737 76	5,986,737 76	5,870,086 06	125,000 •	6,349 20	
AUGMENTATION. . . . fr.				110,050 80		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$ ., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . . 420,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. . . . . 5,000 "
27	.	Intérêts des consignations (loi du 20 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	12	Service de la dette . . . . .
II.	14	Rémunérations . . . . .
III.	16	Fonds de dépôt . . . . .
TOTAUX. . . . . fr.		

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1857.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1856.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,000 "	"	425,000 "	425,000 "	"	"	
120,000 "	"	120,000 "	120,000 "	"	"	
545,000 "	"	545,000 "	545,000 "	"	"	

51,182,597 66	3,015 66	51,185,613 32	51,192,968 "	"	7,204 68
5,502,000 "	684,757 76	5,986,757 76	5,870,086 06	125,000 "	6,549 20
545,000 "	"	545,000 "	543,000 "	"	"
57,027,597 66	687,753 42	57,715,351 08	57,605,994 96	125,000 6	13,645 88
AUGMENTATION. . . . . fr.				109,356 12	

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,**  
**POUR L'EXERCICE 1857.**

## ANNEXE N° 1.

**EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,**  
**A QUATRE POUR CENT.**

**FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1855.**

(Service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1855.)

*Semestre au 1<sup>er</sup> juillet 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	150,000	»	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 9,592,000 francs . . . . .	191,840	»	
		}	541,840 »

*Semestre au 1<sup>er</sup> janvier 1856.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	150,000	»	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 9,961,000 francs . . . . .	199,220	»	
		}	549,220 »

**TOTAL. . . . . fr. 691,060 »**

*N. B.* Pour l'exercice 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1856, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> janvier 1857, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1856.*

Capital primitif de l'emprunt. . . . . fr. 50,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1855, et jouissances antérieures . . . . . 9,961,000 »

**RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 20,059,000 »**

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

ANNEXE N° 2.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,  
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août 1855.

*Semestre au 1<sup>er</sup> février 1855.*

Dotations : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr.	292,374	»	} 538,796	»
Intérêts du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 17,761,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .	266,422	»		

*Semestre au 1<sup>er</sup> août 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr.	292,374	»	} 570,166	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 18,519,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .	277,792	»		

TOTAL. . . . . fr. 1,128,962 »

*N. B.* Pour l'exercice à échoir le 1<sup>er</sup> août 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle de 584,748 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> août 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt et de la dette réunis à l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1855.*

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis . . . . . fr. 58,474,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> février 1855 et jouissances antérieures . . . . . 18,519,466 66

RESTANT DES CAPITAUX. . . . . fr. 39,955,333 34

## ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 5.

## DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1855.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. . . . . fr.	477,214 16	} 769,699 80
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 12,999,361 78 c <sup>s</sup> . . . . .	292,485 64	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. . . . . fr.	477,214 16	} 787,998 78
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 13,812,649 78 c <sup>s</sup> . . . . .	310,784 62	

TOTAL. . . . . fr.	1,557,698 58
--------------------	--------------

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1855, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de conversion.*

Capital primitif de la dette . . . . . fr.	95,442,852 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1855 et jouissances antérieures . . . . .	15,812,649 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	81,630,182 22
---------------------------------	---------------

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 4.

## EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1855.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1855.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	211,640 »	} 553,905 »
Intérêts du capital amorti : 2 1/4 p. % de 5,454,000 francs . . . . .	122,265 »	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	211,640 »	} 541,847 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 5,787,000 francs . . . . .	150,207 50	

TOTAL. . . . . fr. 675,752 50

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle de 423,280 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Capital primitif de l'emprunt. . . . . fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1854 et jouissances antérieures . . . . . 5,787,000 »

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 78,869,000 »

## ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 5.

## EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS,

A CINQ POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1855.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	130,000	»	} 147,025 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 684,000 francs . . . . .	17,025	»	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr.	130,000	»	} 150,700 »
Intérêts du capital amorti : 2 1/2 p. % 828,000 francs. . . . .	20,700	»	

TOTAL. . . . . fr.	297,725	»
--------------------	---------	---

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle de 260,000 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Capital primitif de l'emprunt. . . . . fr.	26,000,000	»
--	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1855 et jouissances antérieures . . . . .	828,000	»
--	---------	---

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	25,172,000	»
---------------------------------	------------	---

## DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1857.

ANNEXE N° 6.

## DETTTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1853.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1855.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1855.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . . fr.	394,038 25	} 425,400 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,305,000 francs . . . . .	29,362 50	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1855.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette . . . . . fr.	394,038 25	} 433,505 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,754,000 francs . . . . .	39,465 »	

TOTAL. . . . . fr. 856,904 »

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1856, la somme destinée à l'amortissement sera égale au montant de la dotation annuelle de fr. 788,076 50 c<sup>t</sup>, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1856, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1855, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1853.*

Capital primitif de la dette . . . . . fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1855 et jouissances antérieures . . . . . 1,754,000 »

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 155,861,300 »

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1856.		Crédits demandés pour l'exercice 1857.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques, ci-devant tiercées . . . . .	"	40,000	"	56,000	"	4,000
B. Civiles, accordées avant 1850 . . . . .	"	62,000	"	60,000	"	2,000
C. Civiques . . . . .	"	109,000	"	100,000	"	9,000
D. Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	"	455,000	"	450,000	"	5,000
E. Militaires . . . . .	2,940,000	"	5,078,000	"	158,000	"
F. Ordre de Léopold . . . . .	28,000	"	28,000	"	"	"
G. Du Département des Affaires Étrangères . . . . .	Marine { civile . . . . . { militaire . . . . .	28,000	"	19,000	"	"
		40,000	"	9,000	"	"
		Affaires Étrangères . . . . .	40,000	"	40,000	"
H. — de la Justice . . . . .	{ Ecclésiastiques . . . . . { Civiles . . . . .	115,000	"	120,000	"	5,000
		125,000	"	125,000	"	"
I. Civiles du Département de l'Intérieur . . . . .	200,000	"	200,000	"	"	"
K. — — des Travaux publics . . . . .	135,000	"	135,000	"	"	"
L. — — de la Guerre . . . . .	54,000	"	54,000	"	"	"
M. — — des Finances . . . . .	1,500,000	"	1,500,000	"	"	"
N. — de la Cour des comptes . . . . .	11,000	"	11,000	"	"	"
O. Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement . . . . .	"	7,000	"	7,000	"	"
P. Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	"	9,000	"	9,000	"	"
Q. Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	5,000	"	5,000	"	"	"
	5,150,000	682,000	5,502,000	662,000	145,000	20,000
	5,841,000		5,964,000		DIFFÉRENCE EN PLUS.	125,000 fr.